

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1336

présenté par
Mme Bannier, M. Sorre, Mme Melchior, M. Pellerin, M. Bataillon, M. Belhaddad, Mme Brugnera,
Mme Calvez, M. Causse, Mme Colboc, Mme de Montchalin, M. Fait, M. Raphaël Gérard,
Mme Lanlo, M. Le Vigoureux, M. Marion, M. Mazars, M. Olive, Mme Rilhac, Mme Spillebout et
M. Weissberg

ARTICLE 2

I. – À la quatrième phrase de l’alinéa 14, après le mot :

« vivant »,

insérer les mots :

« favorisant les exploitations agricoles ou entreprises engagées ou porteuses de méthodes écoresponsables ».

II. – En conséquence, après la même quatrième phrase du même alinéa, insérer la phrase suivante :

« Les critères de ces engagements et de ces méthodes sont définis par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, adopté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, vise à encourager l'offre de stages de découverte des métiers du vivant tournés vers les exploitations et entreprises porteuses de méthode écoresponsables.

Il est donc proposé de mettre en avant les exploitations agricoles ou entreprises porteuses de démarches écoresponsables afin d’impliquer les jeunes dans un projet professionnel et sociétal auquel nombre d’entre eux aspirent déjà.